

*L'an deux mille dix-sept, le lundi onze décembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le quatre décembre deux mille dix-sept en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle OGER, Maire.*

Etaient présents : OGER I, MORVAN P, PIERRE Ph, REPERANT E, BOSCHER M, LOYER JY, LE CARRE H, EMONNOT L, RAOULT S, LE MOINE N, LE COQ Ph, LE COQ O, LEHERISSE N.

Absents : LUCAS R, HELLIO M.

Pouvoirs : LUCAS R à RAOULT S, HELLIO M à MORVAN P.

Secrétaire de séance : LEHERISSE N.

Egalement présentes : JOSSELIN N et OLLIVIER C (*stagiaire du CDG22*).

---

## **Ordre du jour**

### **I Travaux - Etudes**

- 1-1 Ancienne école-réhabilitation en logements : attribution des marchés de travaux
- 1-2 Etude d'incidences du rejet de la station d'épuration de La Croix : attribution du marché
- 1-3 Ecole « les cours du Gouët » : visiophone
- 1-4 Aménagement sécuritaire de la route de Ste Anne : esquisse
- 1-5 Lagune : canal de comptage
- 1-6 Espace de loisirs : aménagement des abords

### **II Finance**

- 2-1 Budget annexe lotissement le verger : bilan et dissolution
- 2-2 Tarifs communaux 2018
- 2-3 Budget général : décision modificative n°4
- 2-4 Budget boulangerie : décision modificative n°1
- 2-5 Budget assainissement : décision modificative n°1
- 2-6 Budget activités de location de locaux professionnels et d'habitat : décision modificative n°1

### **III Administration Générale**

- 3-1 Contrats d'assurance
- 3-2 Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
- 3-3 Rue du Tertre aux Lièvres : régularisation foncière d'emprise de voirie

### **IV Questions Diverses**

---

### **I Travaux**

**1-1 Ancienne école – réhabilitation en logements : attribution des marchés de travaux**  
(Délibération n°2017087)

Par délibération du 6 novembre 2017, le conseil municipal autorisait le lancement de la consultation suivant la procédure adaptée des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation d'une partie de l'ancienne école en deux logements.

La commission d'ouverture des plis réunie les 30 novembre et 7 décembre 2017 propose d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

N° lot	Désignation lot	Entreprise	Ville	Montant HT Marché de base	Option HT	Total HT
1	Démolition gros œuvre réseaux	Bidault	St Donan	46 009,91€	-	46 009,91€
2	Menuiserie extérieure	Bidault Menuiserie	St Donan	4 795,00€	736,00€ (volets log 2)	5 531,00€
3	Doublage cloison plafond	Bidault Menuiserie	St Donan	37 500,00€*	-	37 500,00€
4	Menuiserie intérieure agencement	Bidault Menuiserie	St Donan	17 661,10€	-	17 661,10€
5	Chape carrelages faïences revêtement de sol souple	Le Borgne	Quessoy	19 483,16€	-	19 483,16€
6	Electricité courants faibles chauffage	ATS	Trémuson	18 436,98€	-	18 436,98€
7	Plomberie sanitaire ventilation	ATS	Trémuson	15 176,59€	-	15 176,59€
8	Peinture nettoyage de mise en service	Griffon Peintures	St Briec	13 690,59€	-	13 690,59€
9	Serrurerie	Aucune offre reçue – Lot infructueux – Poursuite de la consultation auprès de quelques entreprises				
10	VRD Aménagement extérieur	Aucune offre reçue – Lot infructueux – Poursuite de la consultation auprès de quelques entreprises				
<b>Total</b>				<b>172 753,33€*</b>	<b>736,00€</b>	<b>173 489,33€</b>

\*dont 3 317,60€ HT affectés à la salle du verger (plafond)

Des travaux de rénovation de l'isolation, du plafond et de la ventilation de la salle du verger étant également programmés, une consultation a été lancée en même temps dans un lot distinct.

N° lot	Désignation lot	Entreprise	Ville	Montant HT Marché de base	Option HT	Total HT
7 Bis	Electricité VMC salle du verger	Tanguy Pascal	Le Foeil	4 462,00€	-	4 462,00€

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**ATTRIBUE** les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 7 bis et 8 aux entreprises indiquées dans les tableaux ci-dessus,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer ces marchés ainsi que toutes les pièces afférentes.

**1-2 Etude d'incidences du rejet de la station d'épuration de La Croix : attribution du marché**  
(Délibération n° 2017088)

Par délibération du 16 octobre 2017, le conseil municipal autorisait la réalisation d'une étude des incidences de l'augmentation de la capacité épuratoire de la station d'épuration à La Croix d'environ 300 EqH.

Suite à l'appel d'offres lancé auprès de bureaux d'études en octobre 2017 et après analyse des offres avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage ADAC22 le 20 novembre 2017, il est proposé de retenir la proposition du cabinet Cycl'eau Ingénierie (Trébeurden) pour un montant de 8 990€ HT.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**RETIENT** la proposition du cabinet Cycl'eau Ingénierie pour 8 990€ HT,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché.

**1-3 Ecole « Les cours du Gouët » : visiophone** (Délibération n° 2017089)

Suite à la mise en place du plan vigipirate, l'équipe pédagogique de l'école « Les cours du Gouët » sollicite l'installation d'un visiophone afin d'une part de contrôler l'accès à l'établissement et d'autre part d'éviter les déplacements des enseignants pour ouvrir aux parents, intervenants spécialisés, etc... durant les heures de classe.

Deux entreprises ont été consultées (Services Antennes Technicsat (St Brieuc) et AD2P (Plérin)).

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Elisabeth Reperant,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** l'installation d'un visiophone à l'école publique,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché avec l'entreprise la mieux disante.

**1-4 Aménagement sécuritaire de la route de Ste Anne : esquisse**

Sujet abordé en questions diverses uniquement faute d'informations suffisantes.

**1-5 Lagune : canal de comptage**

Sujet reporté ultérieurement faute d'informations suffisantes.

**1-6 Espace de loisirs : aménagement des abords** (Délibération n° 2017090)

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace de loisirs, il convient de le clôturer partiellement entre le city stade et le lotissement du Hameau du Bas du Bourg ainsi que de refaire la pelouse.

L'entreprise Tréguier Christian (Plussulien) propose de réaliser ces travaux pour 3 000€ HT.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**VALIDE** le projet d'aménagement des abords de l'espace de loisirs par l'entreprise Tréguier Christian pour un montant de 3 000€ HT,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché.

## II Finance

### 2-1 **Budget annexe lotissement le verger : bilan et dissolution** (Délibération n° 2017091)

Toutes les opérations afférentes (travaux et cessions) liées au budget annexe du lotissement le verger, qui a fonctionné de 2011 à 2017, sont définitivement closes.

A cette fin, le comptable a été sollicité pour solder, par écritures d'ordre non budgétaires, l'ensemble des opérations de ce budget annexe.

Le budget annexe pourra alors être dissous après passation des écritures d'ordre et donnera lieu à l'édition des derniers comptes « administratif et de gestion 2017 » correspondants.

Il convient de dresser le bilan financier de cette opération :

- 19 lots d'une superficie moyenne de 643 m<sup>2</sup> vendus
- Prix de vente TTC : 57€ (ou 48,75€ HT)
- Prix de revient de viabilisation (y compris foncier) : 31,85€/m<sup>2</sup>

Ce budget annexe fait état d'un excédent de 207 237,56€ qui sera transféré au budget général au cours de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**ACTE** la dissolution du budget annexe « lotissement du verger » (ou de la Ville Ruinée),

**AUTORISE** Mme le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour dissoudre ce budget annexe et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### 2-2 **Tarifs communaux 2018** (Délibération n° 2017092)

La municipalité propose d'augmenter les tarifs communaux pour l'année 2018 d'environ 2%.

<b>SALLE PLENALTA</b>		
Type d'utilisation	Plénaltais	Hors plénaltais
<b>Mariage</b>		
Vin d'honneur	100 €	120 €
Journée ou 2 demi - journées	237 €	272 €
<b>Repas / buffet</b>	173 €	200 €
Cuisine	76 €	87 €
<b>Deux repas</b>	237 €	272 €
Cuisine	76 €	87 €
Lave-vaisselle	37 €	37 €
<b>Vin d'honneur (verres inclus)</b>	85 €	98 €
Cuisine (utilisation lave-vaisselle)	37 €	37 €
<b>Théâtre / concert / loto / concours de cartes / fest-noz</b>	87 €	100 €
Cuisine (boissons chaudes)	37 €	37 €
<b>Manifestations commerciales / politiques</b>	128 €	147 €
<b>Animations, informations (à but non lucratif)</b>	62 €	71 €
<b>Absence de nettoyage</b>	98 €	98 €
<b>Caution</b>	400 €	400 €

<b>SALLE DU VERGER</b>		
Type d'utilisation	Plénaltais	Hors plénaltais
La journée	153 €	168 €
Le week-end (jusqu'à 16h)	234 €	258 €
Vin d'honneur	81 €	89 €
Caution	400 €	400 €

<b>JEUX DE BOULES COUVERTS</b>	
Type d'utilisation	Plénaltais
<i>Usage différent de son affectation principale</i>	34 €
<b>Caution</b>	Néant

<b>SALLE DE SPORTS</b>			
Type d'utilisation	Plénaltais	Associations plénaltaises	Associations extérieures
<i>Usage différent de son affectation principale</i>	341 €	Une mise à disposition gratuite par année civile. Toute autre mise à disposition sera facturée 100€.	
<b>Usage sportif</b>			20€ / séance
<b>Hall d'entrée (location sans vaisselle)</b>			
Vin d'honneur	36 €		
Buffet froid	44 €		
Réunion / animation (à but non lucratif)			
<b>Caution</b>	Néant	Néant	

<b>SALLE DE SPORTS - BADGES D'ACCES</b>		
Type d'usage	Particuliers	Associations
Badge par famille plénaltaise	31 €	
Badge supplémentaire		150 €
Caution du badge	15 €	15 €

<b>STADE DE FOOTBALL</b>	
Type d'utilisation	Associations extérieures
La séance	20 €

<b>ANCIENNE ECOLE</b>	
Mise à disposition salle	5€ HT / heure

<b>LOCATION DE MATERIEL</b>		
Type d'utilisation	Plénaltais	Hors plénaltais
<b>Petit mobilier</b>		
Une table	Gratuit	4,10 €
Une paire de bancs	Gratuit	2,05 €
Chaise en bois et plastique	Gratuit	0,50 €
<b>Vaisselle</b>		
<b>Couvert complet</b> (pour 1 personne) : 4 assiettes, 3 verres, 1 tasse à café, couverts de tables	0,40 €	
Verre ou couvert (l'unité)	0,10 €	
<b>Remplacement vaisselle</b>		
Assiette	2,95 €	
Tasse à café	2,95 €	
Plat	7,65 €	
Verre	2,15 €	
Couvert	1,30 €	

<b>CONCESSION CIMETIERE</b>	
15 ans	50,00 €
30 ans	80,00 €

<b>CONCESSION COLOMBARIUM</b>	
10 ans	310,00 €
20 ans	460,00 €
Caveautin (sans plaque) 10 ans	310,00 €
Caveautin (sans plaque) 20 ans	460,00 €

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**ADOpte** les tarifs communaux 2018 comme indiqué dans les tableaux ci-dessus.

### **2-3 Budget général : décision modificative n°4 (Délibération n° 2017093)**

#### En investissement :

L'installation d'un visiophone à l'école nécessite l'ouverture de crédits à l'opération 107 pour 2 650€.  
Par ailleurs, il convient d'ajuster les crédits pour l'installation de prises électriques pour les commerces ambulants.

Enfin, la vente du Kangoo pour 250€ implique également un ajustement de crédit.

#### En fonctionnement :

Ayant reçu la notification définitive de la dotation d'attribution de compensation de St Brieuc Armor Agglomération pour l'année 2017 qui s'élève au final à 198 387€ au lieu de 214 960€, il convient de minorer le compte 73211.

#### **Section de fonctionnement**

##### Dépenses

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement - 16 600€

##### Recettes

Chapitre 73 Compte 73211 Attributions de compensation -16 600€

#### **Section d'investissement**

##### Dépenses

##### Opération 107 nouvelle école

Compte 2188 Autres immobilisations corporelles - 1 550€

Compte 2313 Constructions en cours + 4 200€

##### Opérations non individualisées

Compte 202 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme - 100€

Compte 2041582 Subventions d'équipements versées à d'autres groupements + 100€

Compte 2313 Constructions en cours - 19 000€

##### Recettes

##### Opérations financières

Compte 024 Produits des cessions + 250€

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement - 16 600€

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la décision modificative n°4 du budget général.

### **2-4 Budget boulangerie : décision modificative n°1 (Délibération n° 2017094)**

Par délibération du 6 novembre 2017, le conseil municipal a approuvé les travaux de réfection du bardage de la façade de la boulangerie pour un montant de 3 860€ HT.

Il convient d'ouvrir les crédits nécessaires au budget.

FONCTIONNEMENT								
Dépenses			BP 2017	DM n°1	Recettes			
							BP 2017	DM n°1
O11	Charges à caractère général		3 590		75	Autres produits de gestion courante		6 040
61521	Entretien et réparation bâtiments		3 300	-3 300	752	Loyers boulangerie		6 040,00
63512	Taxes foncières		290		758	Produits divers de gestion courante		
65	Autres charges de gestion courante							
66	Charges financières		1 750					
66111	Intérêts des emprunts		1 760					
66112	Intérêts courus non échus		-10					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		8 000		042	Opération d'ordre entre sections		7 300
6811	Dotations aux amortissements		8 000		777	Quote part des subv investiss virée au résultat		7 300
023	Virement à la section d'investissement		0	3 300	002	Excédent antérieur reporté		
	<b>TOTAL</b>		<b>13 340</b>	<b>0</b>		<b>TOTAL</b>		<b>13 340</b>
								<b>0</b>
INVESTISSEMENT								
Dépenses			BP 2017	DM n°1	Recettes			
							BP 2017	DM n°1
001	Déficit antérieur reporté		14 062		001	Excédent reporté		
16	Emprunts et dettes assimilées		5 100		10	Apports dotations et réserves		2 845
21	Immobilisations corporelles				13	Subventions d'investissement		
23	Immobilisations en cours			4 000				
040	Opérations d'ordre entre sections		7 300		16	Emprunts et dettes assimilées		15 617
13913	Amortissements subv département		2 500		21	Immobilisations corporelles		
13917	Amortissements fonds structurels		1 000		040	Opérations d'ordre entre sections		8 000
13918	Amortissements autres subventions		3 800		281311	Amortissements bâtiments		2 390
					281351	Amortissements installations générales		2 970
020	Dépenses imprévues				28138	Amortissements autres constructions		2 640
					021	Virement de la section d'exploitation		0
	<b>TOTAL</b>		<b>26 462</b>	<b>4 000</b>		<b>TOTAL</b>		<b>26 462</b>
								<b>4 000</b>

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget boulangerie

## 2-5 Budget assainissement : décision modificative n°1 (Délibération n°2017095)

Plusieurs études ont été lancées au cours de l'année : numérisation des réseaux eaux usées, études d'incidences du rejet de la lagune.

Il convient d'ajuster les crédits au budget compte tenu du montant des marchés attribués.

### Section d'investissement

#### *Dépenses*

Opérations non individualisées ONA

Compte 2031 : Frais d'études + 9 500€

Compte 2315 : Immobilisations en cours - 7 640€

#### *Recettes*

Opérations non individualisées ONA

Compte 13111 : Subvention d'équipement Agence de l'Eau + 1 860€



<b>Fonctionnement</b>				
<b>Dépenses</b>			BP 2017	DM 1
011	Charges à caractère général		24 600	
012	Charges de personnel		8 600	
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières		5 000	
67	Charges exceptionnelles			
O22	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement		45 060	
042	Op d'ordre de transfert entre section		59 500	
<b>TOTAL</b>			<b>142 760</b>	<b>0</b>

  

<b>Recettes</b>				
			BP 2017	DM 1
70	Produit services et domaine		79 200	
74	Subventions d'exploitation		4 000	
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		200	
042	Op d'ordre de transfert entre sections		29 400	
002	Excédent antérieur reporté		29 960	
<b>TOTAL</b>			<b>142 760</b>	<b>0</b>

  

<b>Investissement</b>				
<b>Dépenses</b>			BP 2017	DM 1
001	Déficit antérieur reporté			
21	Opérations d'investissement		137 010	-7 640
23				
16	Emprunts et dettes assimilées		11 000	
20	Immobilisations incorporelles		10 000	9 500
040	Op d'ordre de transfert entre section		29 400	
041	Op d'ordre patrimoniales			
O20	Dépenses imprévues			
<b>TOTAL</b>			<b>187 410</b>	<b>1 860</b>

  

<b>Recettes</b>				
			BP 2017	DM 1
001	Excédent antérieur reporté		74 950	
10	Dotations fonds divers et réserves		2 860	
13	Subventions d'investissement		5 040	1 860
16	Emprunts et dettes assimilées			
040	Op d'ordre de transfert entre section		59 500	
041	Op d'ordre patrimoniales			
021	Virement de la Section de Fonctionnement		45 060	
<b>TOTAL</b>			<b>187 410</b>	<b>1 860</b>

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget assainissement

**2-6 Budget activités de location de locaux professionnels et d'habitat : décision modificative n°1 (Délibération n°2017096)**

Suite à l'attribution des marchés de travaux, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires au budget soit 220 000€.



**VALIDE** les offres de Groupama et d'AXA pour un montant total de 7 001,79€ TTC (durée des contrats 5 ans),

**AUTORISE** Mme le Maire à signer les marchés.

**3-2 Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif**  
(Délibération n° 2017098)

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

La DDTM a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**ADOpte** le rapport annuel 2016 du service assainissement collectif.

**3-3 Rue du Tertre aux Lièvres : régularisation foncière d'emprise de voirie** (Délibération n° 2017099)

A la demande de Mr Gauci et Mme Deramaix habitant rue du Tertre aux Lièvres, une opération de bornage et de reconnaissance des limites séparatives entre la commune et leur propriété privée a été effectuée en juin dernier. Des discordances entre l'application cadastrale et la limite définie ont été mises en évidence.

Mr Gauci et Mme Deramaix souhaitent acquérir l'emprise du terrain issu du domaine public, jouxtant leur propriété.

Suivant l'article L 3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les biens du domaine public sont par nature inaliénables. La cession d'un bien appartenant au domaine public d'une collectivité locale est interdite tant que celui-ci n'a pas été au préalable déclassé. Les opérations de désaffectation et de déclassement sont deux conditions nécessaires et cumulatives avant la cession d'un bien qui relevait du domaine public.

L'aliénation des parcelles ZE 192 (32 m<sup>2</sup>) et C 1961 (25 m<sup>2</sup>) ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie, la collectivité est dispensée d'une enquête publique préalable.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**VALIDE** la désaffectation des parcelles cadastrées ZE 192 et C 1961,

**DECLASSE** ces parcelles,

**APPROUVE** la cession à titre gratuit de ces parcelles à Mr Gauci et Mme Deramaix (valeur vénale : 0.30€/m<sup>2</sup>),

**DECIDE** que les frais d'acte notarié seront pris en charge par les acquéreurs,

**DESIGNE** Mme le Maire comme signataire de l'acte.

**Liste des délibérations du conseil municipal du 11 décembre 2017**

<b><i>N° d'ordre</i></b>	<b><i>Intitulé délibération</i></b>
2017087	Ancienne école – réhabilitation en logements : attribution des marchés de travaux
2017088	Etude d'incidences du rejet de la station d'épuration de La Croix : attribution du marché
2017089	Ecole « Les cours du Gouët » : visiophone
2017090	Espace de loisirs : aménagement des abords
2017091	Budget annexe lotissement le verger : bilan et dissolution
2017092	Tarifs communaux 2018
2017093	Budget général : décision modificative n°4
2017094	Budget boulangerie : décision modificative n°1
2017095	Budget assainissement : décision modificative n°1
2017096	Budget activités de location de locaux professionnels et d'habitat : décision modificative n°1
2017097	Contrats d'assurance
2017098	Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
2017099	Rue du Tertre aux Lièvres : régularisation foncière d'emprise de voirie